



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2014-2015

AT/vg

P.V. PETI 20

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 03 juin 2015

Ordre du jour :

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 22 avril 2015
2. Suivi des pétitions
3. Pétition publique n° 483 contre le Règlement grand-ducal « ouverture de chasse pour l'année cynégétique 2015/16 » Petition gegen die Ausführungsbestimmung (RGD)
« ouverture de chasse pour l'année cynégétique 2015/16 »
- Suivi de la pétition
4. Divers

*

Présents : M. Guy Arendt, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank, M. Roberto Traversini, M. David Wagner

Mme Anne Tescher, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. Adoption du projet de procès-verbal de la réunion du 22 avril 2015
Ce point est reporté à une prochaine réunion.
2. Suivi des pétitions

Nouvelle demande de pétition publique

Pétition publique 507 - Eis Kanner sinn zu allem fäheg. Fir e richtegt a professionellt Schwammeléieren an der Grondschoul!

Dépôt : le 21.05.2015

Pétitionnaire : Marco François Thomé, Secrétaire général, au nom de "FGFC - Gewerkschaft vum Gemengepersonal

En mains la pétition publique 454 - D'Schwammen an der Ecole fondamentale muss erëm vum „instructeur de natation" ënnerricht ginn, déposée le 13.10.2014, la Commission retient que les deux pétitions, quoique similaires, ne sont pas identiques de par leur contenu. Par conséquent elle avise favorablement la demande de pétition publique 507 quant à sa recevabilité.

Pétition ordinaire

Pétition 506 contre l'insécurité au Luxembourg!

La Commission prend note d'un courriel du pétitionnaire en réponse à la demande de fournir des explications relatives à la finalité de sa pétition.

La pétition 506 sera soumise au Ministre de la Sécurité intérieure en vue d'une prise de position.

Validation du nombre de signatures et demande sur l'opportunité de poursuivre l'instruction des demandes de pétition publique sous forme de pétition ordinaire

La Commission valide les de signatures des pétitions reprises ci-dessous dont le délai de signature est venu à échéance. Leur nombre de signatures n'ayant pas atteint le seuil de 4.500, elles ne pourront faire l'objet d'un débat public.

Les pétitionnaires seront contactés afin de se prononcer, dans le délai d'un mois, sur l'opportunité de poursuivre l'instruction de leurs pétitions publiques reclassées en pétitions ordinaires.

- *Pétition publique 488 - Neutralité du genre au niveau de la signalisation routière*

Nombre de signatures valides : 24

- *Pétition publique 494 - Pour la personnalisation complète des plaques d'immatriculation*

Nombre de signatures valides : 240

- *Pétition publique 496 - Mise en place d'un macadam permettant de réduire les nuisances sonores à l'arrivé en ville de l'autoroute A4, au niveau du parking Bouillon, sous le tunnel et avant le tunnel*

Nombre de signatures valides : 2

- *Pétition publique 497 - Petitioun fir d'Nationalhymn 'Ons Heemecht' als obligatoreschen a pädagogesche Léierstoff an de Schoulen*

Nombre de signatures valides : 79

- *Pétition publique 498 - Etablissement d'un barème officiel de toute prestation d'un avocat*

Nombre de signatures valides : 23

Nombre de signatures supprimées : 1

- *Pétition publique 499 - Herbicide cancérigène probable: Le Luxembourg doit prendre des mesures immédiates de retrait des pesticides à base de glyphosate*

Nombre de signatures valides : 481

Nombre de signatures supprimées : 13

- *Pétition publique 500 - Construction d'un P+R sur les friches de l'Arbed à Rodange à l'identique de celui de Hollerich*

Nombre de signatures valides : 22

Clôture de pétitions

La Commission décide de clôturer les pétitions 472 et 477, les pétitionnaires n'ayant pas réagi, dans un délai de deux mois, suite à la transmission des prises de position gouvernementales.

- *Pétition 472 - Pour l'inscription de la laïcité du service public dans la Constitution et la reformulation de la question prévue par la proposition de loi portant organisation d'un référendum national sur différentes questions en relation avec l'élaboration d'une nouvelle Constitution (6738) sur le financement public des cultes*
- *Pétition 477 - Aufhebung der Diskriminierung der Lehrbeauftragten hinsichtlich ihrer Einstufung im Gesetzesprojekt 6465*

Par ailleurs, elle décide de clôturer les pétitions reprises ci-dessous, les pétitionnaires n'ayant pas réagi, dans le délai d'un mois, à la question sur la poursuite de l'instruction de leurs pétitions reclassées en pétitions ordinaires.

- *Pétition 481 - Cannabis fir medizinesch Zwecker ze legaliséieren*
- *Pétition 482 - RECHT OP LËTZEBUERGER SPROOCH*
- *Pétition 485 - Fir dass Proprietären d'Immobilienreskäschten bezuelen amplaz de Locataire.*

Pétitions publiques reclassées en pétitions ordinaires et suivi de ces pétitions

La pétition 490 - Fir en héije Niveau am Stauséi, reclassée en pétition ordinaire sera soumise au Ministre des Sports et à la Ministre de l'Environnement en vue d'une prise de position.

La pétition 487 - « Nonante-neuf au lieu de quatre-vingt-dix-neuf », reclassée en pétition ordinaire, sera soumise au Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse en vue d'une prise de position.

Prises de position

Pétition 273 contre toute action visant à interdire aux pêcheurs l'accès aux différents lacs de la Haute Sûre

La lettre de la Ministre de l'Environnement du 22.05.2015 sera transmise aux pétitionnaires.

Pétition 316 pour une planète sans pesticides

Pétition 387 - Alle Bürger Luxemburgs haben das Recht auf ein pestizidfreies Leben

La prise de position du Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs du 20.05.2015 sera transmise aux pétitionnaires. A défaut de réaction dans les deux mois, l'instruction de ces pétitions sera clôturée.

Pétition 473 – Pour une réforme du droit d'établissement

La prise de position du Ministre de l'Economie du 27.05.2015 sera transmise au pétitionnaire. A défaut de réaction dans les deux mois, l'instruction de cette pétition sera clôturée.

Pétition 476 - Fixation du délai pour la reconnaissance du droit d'asile à un maximum d'un an et droit au travail si le demandeur d'asile peut se prétendre d'une qualification pour laquelle il existe une forte demande

La prise de position du Ministre de l'Immigration et de l'Asile du 15.05.2015 sera transmise à la pétitionnaire. A défaut de réaction dans les deux mois, l'instruction de cette pétition sera clôturée.

Pétition 503 – Pour l'introduction de la carrière du bachelor au sein de la fonction publique

La prise de position du Ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative du 26.05.2015 sera transmise à la pétitionnaire. A défaut de réaction dans les deux mois, l'instruction de cette pétition sera clôturée.

Pétition 459 « Save the bees »

Le procès-verbal de la réunion jointe de la Commission des Pétitions, de la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs et de la Commission de l'Environnement du 4 décembre 2014 sera transmis aux pétitionnaires. A défaut de réaction dans les deux mois, l'instruction de cette pétition sera considérée comme étant close.

3. Pétition publique n° 483 contre le Règlement grand-ducal « ouverture de chasse pour l'année cynégétique 2015/16 » Petition gegen die Ausführungsbestimmung (RGD) « ouverture de chasse pour l'année cynégétique 2015/16 »

- Suivi de la pétition

Par lettre du 20 mai 2015, le Président de la Fédération Saint-Hubert des chasseurs du Grand-Duché de Luxembourg a marqué son opposition quant à la procédure appliquée au cours de la partie non publique de la réunion du 11 mai 2015 à l'ordre du jour de laquelle a figuré le débat sur la pétition citée en référence, ainsi qu'aux suites réservées à la pétition à l'issue de la réunion (voir en annexe). En effet les pétitionnaires critiquent vivement leur exclusion du débat non public, fait qui les aurait empêchés de se positionner par rapport aux experts du Gouvernement. Par ailleurs leur pétition serait la première parmi celles qui ont fait l'objet d'un débat public à être renvoyée en commissions.

M. le Président retrace brièvement les conclusions retenues lors de la partie non publique de la réunion du 11 mai 2015 :

- Le groupe DP s'étant prononcé en faveur d'une analyse des suites à réserver à la pétition au sein des groupes et sensibilités politiques, aucune conclusion n'a été tirée suite au débat ;
- Les groupes et sensibilités politiques sont invités à présenter leurs décisions pour ce qui est des suites à réserver à la pétition 483 ;
- Il appartiendra aux commissions parlementaires compétentes de se concerter avec les membres du Gouvernement cet automne en vue de l'élaboration du prochain règlement grand-ducal pour l'année cynégétique 2016/17, ceci sur base d'une évaluation de la population des renards.

Suit un échange de vues au sujet du déroulement de la réunion du 11 mai et des suites qu'il y a lieu d'y réserver.

Soit dit d'entrée que tous les groupes et sensibilités politiques se sont prononcés en faveur du maintien des procédures telles qu'elles existent actuellement au niveau des réunions jointes ayant à l'ordre du jour une pétition publique, c'est-à-dire une partie publique suivie d'une partie non publique de laquelle sont exclus les pétitionnaires et la presse.

Un représentant du groupe LSAP propose l'organisation, en automne, d'une réunion jointe sous l'égide de la Commission de l'Environnement pour faire le point sur l'exécution du règlement grand-ducal pour l'année cynégétique 2015/2016, ceci après l'établissement d'un bilan et en vue de l'élaboration du règlement grand-ducal pour l'année cynégétique 2016/17 dont l'entrée en vigueur est prévue en avril 2016.

Une représentante du groupe CSV est d'avis que le bilan de la réunion du 11 mai est insatisfaisant dans la mesure où, pendant la partie non publique, l'étude présentée par les pétitionnaires a été contestée par un fonctionnaire du Ministère sans laisser la possibilité aux protagonistes d'y opposer leurs arguments. Et de conclure qu'en fin de réunion une prise de position unilatérale a été présentée et que des problèmes persistent des deux côtés.

L'oratrice propose que la Commission des Pétitions siège, en présence des pétitionnaires et des représentants du Gouvernement, en réunion jointe avec la

Commission de l'Environnement, la Commission de la Santé, de l'Égalité des chances et des Sports et la Commission de l'Agriculture, de la Viticulture, du Développement rural et de la Protection des consommateurs pour faire le point sur les effets du règlement grand-ducal visé par la pétition.

Un représentant du groupe DP constate qu'avec le nombre de signatures obtenues les pétitionnaires ont atteint leur but, à savoir l'organisation d'un débat public. Ainsi, la Commission des Pétitions a achevé sa mission et il appartiendra à la Commission de l'Environnement de mener une discussion, en présence du Secrétaire d'Etat Camille Gira, avant l'entrée en vigueur du nouveau règlement grand-ducal. Il sera toujours loisible aux pétitionnaires d'exposer leurs points de vue aux groupes et sensibilités politiques.

Vu l'absence d'un inventaire de la population des renards, un bilan au sein de la Commission de l'Environnement serait possible au plus tôt après l'hiver. Il appartiendrait donc à la Commission de l'Environnement de demander l'établissement d'un inventaire de la population des renards.

Pour donner plus de clarté au dossier, le représentant de la sensibilité politique « déi Lénk » ne veut pas s'opposer à l'audition des pétitionnaires en réunion jointe.

Le représentant du groupe politique « déi gréng », tout en concédant qu'il s'avère difficile de démontrer le bien-fondé d'une théorie au cours d'un débat limité dans le temps, estime que le déroulement de la réunion était neutre envers les deux parties. Confiant dans les décisions du gouvernement, il s'oppose à l'invitation en commission des pétitionnaires.

Enfin, une représentante du groupe CSV déplore l'absence d'un inventaire circonstancié, indispensable à la tenue d'un débat fondé.

M. le Président dresse un premier bilan de la discussion et retient les positions suivantes :

- Le groupe LSAP demande la tenue d'une réunion jointe sous l'égide de la Commission de l'Environnement avant l'élaboration du règlement grand-ducal pour l'année cynégétique 2016/17, qui entrera en vigueur vers le 1^{er} avril de l'année 2016.
- Le groupe CSV plaide en faveur d'une réunion jointe avec la Commission de l'Environnement, de l'Agriculture et de la Santé en présence des pétitionnaires.
- Le groupe DP se prononce en faveur de la clôture de la pétition 483 par la Commission des Pétitions.
- Le groupe « déi gréng » s'oppose à une réunion de commission en présence des pétitionnaires ;
- La sensibilité politique « déi Lénk » se prononce en faveur d'une réunion jointe en présence des pétitionnaires.

Vote : La tenue d'une réunion jointe (Commission des Pétitions, Commission de l'Environnement, Commission de la Santé, Commission de l'Agriculture) en

automne, en présence des pétitionnaires et des représentants du Gouvernement, est rejetée majoritairement par les voix des représentants des groupes DP, LSAP et « déi gréng ».

Le représentant du groupe « déi gréng » demande s'il est d'usage que les représentants du Gouvernement soient convoqués en commissions en vue de l'élaboration d'un règlement grand-ducal.

M. le Président réitère dans ce contexte la proposition faite par le Secrétaire d'Etat Camille Gira en date du 11 mai 2015 de soumettre à discussion la question de la chasse du renard au cours d'une réunion de commission. Un représentant du groupe DP souligne qu'il est tout à fait loisible à une commission de se saisir d'un problème et de convoquer un représentant du Gouvernement en vue d'une prise de position.

Le représentant du groupe « déi Lénk » s'enquiert sur les procédures en vigueur en cas de contestation des pétitionnaires suite au débat public.

M. le Président réplique qu'il appartient à la Commission des Pétitions de trancher, au cas par cas, des suites qu'elle entend réserver à une pétition.

Dans le cas de la présente pétition, la Commission de l'Environnement mènera les discussions de fond alors que la Commission des Pétitions restera toujours saisie du dossier. Et de citer la pétition 419 - Contre les massacres insensés et cruels de baleines pilotes, dauphins et autres cétacés aux Îles Féroé, à l'issue du débat de laquelle la Commission des Pétitions a envoyé les conclusions de la réunion jointe aux autorités des Îles Féroé en vue d'une prise de position. Partant, la tenue du débat public ne doit pas être assimilée automatiquement à la clôture de l'instruction de la pétition publique.

Au vu de ce qui précède, il est retenu que :

- 1) La Commission de l'Environnement sera saisie de la décision d'organiser, en automne, une réunion jointe avec la Commission des Pétitions, la Commission de l'Agriculture et la Commission de la Santé, en présence des représentants du Gouvernement, en vue de l'élaboration du règlement grand-ducal sur l'ouverture de chasse pour l'année cynégétique 2016/17 ;
- 2) L'instruction de la pétition 483 n'est pas clôturée par la Commission des Pétitions ;
- 3) La Fédération Saint-Hubert sera informée en ce sens.

4. Divers

Le 23 juin 2015 aura lieu à Bruxelles un colloque relatif au droit de pétition. Aucun membre de la Commission n'a manifesté le souhait d'y participer.

Luxembourg, le 10 juin 2015

Le Secrétaire-administrateur,
Anne Tescher

Le Président,
Marco Schank